

Bon Air Avenir



- Visite de Fadela AMARA à Bon Air
- Le point sur le relogement
- Rencontre avec Mme ARNERIN CASIMIR

Edito

Bon Air Avenir

Le journal de votre quartier



Je suis heureux de vous adresser ce nouveau journal consacré à votre quartier, *Bon Air Avenir*. Cette année 2010 sera l'occasion pour nous d'entamer de nouvelles étapes du projet de Bon Air : début des travaux, lancement d'actions de communication avec les habitants, résolution de la question du relogement... de nombreux chantiers nous attendent, et nous entendons les mener à bien, avec vous.

Pourquoi créer un journal dédié à Bon Air ? Parce qu'il est important de vous informer plus régulièrement et de mieux répondre à vos questions. Les articles que vous lirez tous les 3 mois aborderont tous les sujets qui vous préoccupent : les travaux, le relogement, le visage du nouveau quartier, les personnes et organismes intervenant dans le projet de Bon Air....

Ce journal vous donnera aussi la parole, et la possibilité de vous exprimer, si vous le souhaitez, en posant vos questions, ou simplement en apportant vos témoignages sur l'évolution de votre quartier.

La Ville s'est engagée à communiquer davantage : organisation plus fréquente de réunions, présence plus importante d'interlocuteurs dans le quartier, groupe de communication constitué d'habitants de Bon Air...

Tout sera mis en œuvre pour que le projet soit compris et que chaque étape soit une réussite commune.

Je vous remercie et vous souhaite une très bonne lecture !

Serge LETCHIMY
Député-Maire



Ville de Fort-de-France

Fadela Amara réaffirme le soutien de l'Etat au projet d'éco-quartier caribéen de Bon Air

Le 24 novembre 2009, Fadela AMARA, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, était en Martinique, afin d'évoquer les problématiques sociales et urbaines. Une visite a été effectuée à Bon Air.

Fadela AMARA y a rencontré quelques familles, et s'est vue expliquer le projet de reconstruction du quartier par le Député-Maire Serge LETCHIMY.

La Ministre a réaffirmé la nécessité d'améliorer les conditions de vie des habitants et appelé à la poursuite du travail collectif entrepris au niveau des associations comme des collectivités.

Le concessionnaire chargé des travaux sera désigné au cours du 2^{ème} semestre 2010

L'aménageur concessionnaire, organisme chargé des travaux de construction et d'aménagement du nouveau quartier pour le compte de la Ville, sera désigné au cours du 2^{ème} semestre 2010.

Ses missions sont très étendues, puisqu'il aura pour tâche la réalisation des études opérationnelles, la reconstruction, l'aménagement, les équipements et la commercialisation des logements et espaces du nouveau quartier.

Il interviendra aussi dans le relogement, l'acquisition de biens immobiliers et la gestion de la copropriété.

Il exercera ses missions pour une période d'environ 10 ans.



Le projet de rénovation de Bon Air est soutenu par l'ANRU

La bonne nouvelle pour l'opération Bon Air est arrivée le 10 septembre 2009.

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), en charge du financement des projets de rénovation des quartiers, a examiné le projet Bon Air le 16 juillet 2009. L'ANRU a donné un avis favorable et s'engage à financer 46% du coût total du projet, soit un montant alloué de 16,2 millions d'euros.

La convention fixant les rôles de chaque partenaire sera signée au début de l'année 2010.



Question / Réponse

Parole aux habitants...

■ Qu'est-ce que la MOUS ?

La MOUS, ou Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, vise à vous accompagner dans le processus de relogement. Installée au sein même du quartier, l'équipe en charge de la MOUS vous informera et recherchera avec chacun d'entre vous les solutions les plus adaptées. Elle programmera aussi les relogements des locataires de la SIMAR et des locataires privés dans les nouveaux logements construits à Bon Air, à Dillon, à Sainte - Thérèse, ou ailleurs.

■ Quel est le rôle de l'administrateur judiciaire ?

L'administrateur judiciaire a été désigné en 2005 afin de représenter les propriétaires dans le cadre du plan de sauvegarde. Il permet de faire fonctionner la copropriété et intervient dans tous les actes de gestion courante des immeubles. Une fois l'aménageur concessionnaire désigné, ce dernier reprendra cette charge de gestion.

■ Quand les travaux vont-ils débuter ?

La Ville souhaite que les travaux commencent dès que l'aménageur concessionnaire chargé des opérations sera actif. Après sa désignation, prévue au 2^{ème} semestre 2010, il sera en mesure de débuter les premiers travaux courant 2011. Ces travaux consisteront notamment à construire une quarantaine de logements locatifs sociaux. Rappelons que le projet de renouvellement du quartier de Bon Air dépend du relogement qui nécessite un temps de mise en œuvre assez long.

■ A quoi servent les charges que l'administrateur judiciaire nous a réclamées en 2009 ?

L'appel de charges 2009 a permis de répondre aux besoins les plus urgents de la copropriété : entretien des espaces verts, dératissage, désinsectisation, curage des canalisations et travaux de réparation de la toiture. Les charges doivent régulièrement être versées par les copropriétaires. Or, à ce jour, seuls 27% des charges ont été réglées. Ceux qui n'ont pas encore régularisé leur situation sont invités à le faire dès que possible.

Frantz THODIARD, adjoint au Maire en charge de la Rénovation Urbaine, répond à nos questions sur le programme du relogement.

■ **L'Opération de Rénovation Urbaine Bon Air est un projet qui nécessite de reconstruire, et donc de démolir : que vont devenir les habitants ?**

Ce vaste projet nécessite en effet la reconstruction de l'ensemble du quartier, tous les bâtiments étant fragilisés et impossibles à mettre aux normes parasismiques.

Le relogement est une priorité, et le Maire Serge LETCHIMY s'y est engagé : tous les habitants seront relogés, quelle que soit leur situation. Pour veiller à un traitement juste et équitable des situations des habitants, chaque cas sera étudié dans sa spécificité, en fonction des revenus et de l'occupation du logement.

■ **Comment se déroule ce programme de relogement ?**

Le relogement est lié à l'avancement des travaux. La méthode choisie par la Ville est de construire avant de démolir, afin d'assurer le relogement sur site de ceux qui le souhaitent.

Pour les personnes à reloger hors du site, une recherche de logement sera effectuée en partenariat avec tous les bailleurs sociaux de la Martinique. Les locataires de la SIMAR sont eux d'ores et déjà progressivement relogés par leur bailleur.

Afin d'aider la population dans le processus du relogement, une mission d'accompagnement social (MOUS) sera mise en place à la fin du premier trimestre

de l'année 2010. L'équipe en charge de la MOUS rencontrera chaque résident afin de définir avec lui la meilleure solution de relogement.

■ **En quoi les habitants de Bon Air seront-ils gagnants ?**

La grande avancée est la prise en charge de ce projet par la Ville. Il faut noter que si celle-ci n'intervenait pas, il reviendrait aux habitants de reconstruire leur copropriété par leurs propres moyens, ce qui leur coûterait excessivement cher et rendrait l'opération quasiment impossible ! D'autre part, ce projet améliorera le cadre de vie des habitants, grâce à un environnement urbain en phase avec leurs besoins. Il comprendra 500 logements, mais aussi des équipements, des activités et des espaces publics de qualité.



A chaque situation sa solution

Relogement des locataires :

- le relogement sur site pour ceux qui le veulent
- le relogement au sein d'autres résidences gérées par des bailleurs sociaux
- le relogement dans le parc SIMAR des locataires SIMAR

Relogement des propriétaires occupants :

- l'acquisition d'un nouveau logement, sur site ou hors du site, grâce aux dispositifs d'aide à l'accession

Propriétaires bailleurs :

- le rachat du logement par l'aménageur en fonction de la valeur donnée par le service public France Domaines

« Portrait

Rencontre avec Mme ARNERIN CASIMIR, résidente à Bon Air depuis 47 ans



Elle a accepté de nous faire partager son sentiment sur l'évolution du quartier...

Mme ARNERIN, dites nous pourquoi vous êtes attachée à votre quartier ?

Je vis ici depuis plus de 40 ans, j'y ai élevé mes 3 enfants ! Même si le quartier a beaucoup changé depuis, j'apprécie toujours son calme, et sa situation... Je peux me rendre en ville à pied, ce que je fais 3 fois par semaine par la ravine, et je ne me lasse pas de la vue sur la mer, que beaucoup nous envient !

Qu'est ce qui a changé à Bon Air depuis que vous y habitez ?

Bien sûr, en 47 ans, les choses ont évolué ! Quand je suis arrivée ici, les alentours étaient vides, c'était la savane ! Aujourd'hui il y a de nombreuses constructions, d'autres logements, plus de circulation... Nous subissons aussi quelques nuisances, comme la visite de jeunes gens qui perturbent notre tranquillité... Mais le quartier est resté un lieu où il fait bon vivre.

Qu'attendez-vous du nouveau projet de reconstruction du quartier ?

Le projet tel qu'il nous a été présenté pourra amener un peu plus de convivialité et un climat plus serein dans le quartier. Les espaces pour les enfants ou les personnes âgées, la pharmacie sont des services qui seront appréciés.

Comité de pilotage

Sa yo di

Le premier Comité de pilotage Bon Air s'est tenu le 24 novembre 2009 à la mairie de Fort-de-France, en présence de Fadela AMARA.

L'objectif du COPIL est d'assurer un suivi stratégique de l'opération Bon Air. Il se réunit au moins deux fois par an pour dresser l'état des lieux des opérations et donner les orientations à mettre en œuvre.

Serge LETCHIMY, Député-Maire de Fort-de-France et Ange MANCINI, Préfet de la Région Martinique en sont les coprésidents.

Les autres membres sont : Patricia MILIA-DERSON (Présidente du GIP-GPV), Philippe LAMBERT (Directeur Territorial de la Caisse des Dépôts et Consignations), Manuel BAUDOUIN (Président de la SIMAR), Pierre SAMOT (Président de la CACEM), Éric LEGRIGEIS (Directeur de la DDE), Noé

MALOUDA (Conseiller Général canton 4 de Fort-de-France) et Maître MIROITE (Administrateur provisoire).

Le deuxième Comité de pilotage, qui s'est tenu le 18 décembre 2009 en préfecture a permis de définir les priorités des prochains mois, à savoir : la désignation du concessionnaire aménageur, la nomination d'un architecte en chef, la poursuite de l'action de l'administrateur judiciaire et la mise en place d'une MOUS.

*Le GIP-GPV, Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville, est une structure partenariale qui associe la Ville, l'État, la Caisse des Dépôts, la CCIM et la CACEM. Elle est chargée de la conduite des programmes dédiés au développement urbain et humain de la Ville-Capitale, de ses quartiers et de ses habitants.

Contacts

Numéros utiles

■ Administrateur judiciaire :

Pour toute question sur la gestion de copropriété

Mme COURTAÏN

Standard : 05 96 60 81 43

s.courtain@ajassociés.fr

■ SIMAR

Pour les locataires de la SIMAR

Antenne de Dillon - BT.0

Avenue Salvador Allende

97 200 Fort-de-France

M. PLACOLY ou M. MARGUERITE

Standard : 05 96 59 27 72

■ Service Cadre de Vie (Ville)

Pour toute question sur la gestion des espaces publics hors terrains de la copropriété (voirie)

M. ZAPHA

Standard : 05 96 48 30 80

thierry.zapha@fortdefrance.fr

■ GIP-GPV

Pour toute question sur la programmation du projet de rénovation urbaine de Bon Air

M. BAFLAST

Standard : 05 96 71 26 42

contact@gippgvfdf.com

■ Groupe de communication

Pour toute information sur les réunions et événements à venir

Mme HENRIETTE

Standard : 05 96 71 26 42

contact@gippgvfdf.com

■ ALS

Permanence sur site dans les «algecos» pour un accompagnement social

Les vendredi matin de 7H45 à 12H45 et mardi après-midi de 13H à 17H

Standard : 05 96 63 22 36

En bref

■ Faites circuler

l'information dans votre quartier !

Un groupe de communication sera créé au 1^{er} trimestre 2010. Son objectif est d'informer les habitants de la manière la plus efficace possible. Et qui mieux que vous, résidents de Bon Air pourraient activement tenir ce rôle ?

Ce groupe sera constitué de 6 à 8 personnes, habitants de Bon Air. Ils seront accompagnés par l'agence de communication Mots d'ici afin d'améliorer la diffusion de l'information concernant le projet dans le quartier : création de supports d'information, organisation d'événements...

C'est un travail d'équipe, qui permettra aux habitants d'être mieux informés et à la Ville de mieux entendre les attentes des résidents.

Le Groupe de Communication se réunira tous les trois mois et ponctuellement en fonction du planning des actions. Ces rencontres seront animées par le GIP-GPV et l'agence de communication.

Pour rejoindre le Groupe de Communication,

vous pouvez vous inscrire :

- sur le cahier mis à votre disposition dans les «algecos» à Bon Air
- à l'accueil du GIP-GPV
65 rue François ARAGO
97200 Fort-de-France
 - par téléphone
au 0596 71 26 42
 - par mail à l'adresse
contact@gippgvfdf.com

Une première réunion d'information sur le fonctionnement du groupe aura lieu dès que ce dernier sera constitué.

À venir dans les prochains mois

Première réunion du groupe de communication Bon Air Avenir

Rencontre avec le Député-Maire sur le site de Bon Air

Signature de la convention Opération de Rénovation Urbaine de Bon Air

Installation de la MOUS et premières réunions avec les habitants

